



G R E T A

DIGITAL, INFORMATIQUE, MULTIMÉDIA

TECHNICIEN D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

OBJECTIF

Former un technicien capable d'intervenir pour installer, mettre en service et dépanner des équipements informatiques (PC, périphériques et logiciels) et numériques (voix, images et données) reliés en réseau.

CONTENU

CCP – INTERVENIR ET ASSISTER SUR POSTE INFORMATIQUE AUPRES DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

- Préparer ou remettre en état un équipement informatique
- Installer et configurer un poste de travail informatique
- Assurer les mises à jour logicielles d'un équipement informatique
- Diagnostiquer et résoudre le dysfonctionnement d'un équipement informatique
- Sécuriser un équipement informatique et ses données
- Faire communiquer un équipement numérique mobile avec un poste informatique ou un réseau

CCP – ASSISTER EN CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES ET NUMERIQUES AUPRES DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

- Assister les utilisateurs dans un environnement informatique et numérique
- Traiter un incident dans une organisation d'assistance informatique
- Réaliser une intervention d'assistance informatique à distance
- Proposer et mettre en œuvre des solutions d'équipements et de services
- Participer au suivi du parc et des configurations informatiques

CCP – INTERVENIR ET ASSISTER SUR LES ACCES ET LES SERVICES DE RESEAUX NUMERIQUES

- Intervenir sur une infrastructure réseau
- Déployer des postes clients
- Installer et configurer un service réseau
- Intervenir sur un serveur de réseau et sur son environnement
- Installer et sécuriser un accès réseau à une liaison haut débit
- Intervenir en environnement de voix sur IP
- Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'accès à un réseau
- Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Un poste informatique par personne relié à Internet Haut Débit. Remise de supports pédagogiques. Une formation individualisée qui prend compte les acquis de chacun.

FINANCEMENT

Variable en fonction du statut de la personne et selon les modalités de prise en charge de l'OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.

Formation par l'alternance, en contrat de professionnalisation. Possibilité de Congé Individuel de formation. Eligible au CPF.

